Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20260605-20260624-DE

MAIRIE de LANDAVRAN * Ille-et-Vilaine *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2026_06_24

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
29/05/2026

Date d'affichage

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERGER Serge.

Etaient présents :
BARRIER David, BERGER Serge, M. CHAUVIN Cyrille, Mme DERRIEN Karine, Mme GADBOIS Nathalie, M. GUESNE Titouan, M. HUET Julien, Mme LANDAIS Marie, M. MAIGNAN Nicolas, Mme PAQUET Pauline, Mme PAQUET Aurélie, M. REGNAULT Jean-Charles, Mme SISSOKO Laure

Procuration(s) :
DUBOIS Sandrine donne pouvoir à BARRIER David, M. MARCINIAK Ludovic donne pouvoir à Mme PAQUET Aurélie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
DUBOIS Sandrine, M. MARCINIAK Ludovic

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PAQUET Aurélie

OBJET : Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes de moins de 1 000 habitants)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 20h15 heures
Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
MM. David BARRIER, Karine DERRIEN, Titouan GUESNE, Laure SISSOKO.
La présidence du bureau est assurée par le maire.

Les candidatures enregistrées :

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Sont candidats en qualtié de délégués: Serge Berger, Karine DERRIEN, David BARRIER
Sont candidats en qualité de suppléants : Aurélie PAQUET , Marie LANDAIS, Jean-Charles REGNAULT

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20260605-20260624-DE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue :8

Élection des délégués

Ont obtenu :

- M. SERGE BERGER 15 voix
- Mme KARINE DERRIEN 15 voix
- M. DAVID BARRIER 14 voix

M.SERGE BERGER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.
Mme KARINE DERRIEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.
M. DAVID BARRIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

Ont obtenu :

- Mme AURELIE PAQUET 15 voix
- Mme MARIE LANDAIS 15 voix
- M. JEAN-CHARLES REGNAULT 14 voix

Mme AURELIE PAQUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.
Mme MARIE LANDAIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de déléguée suppléant pour les élections sénatoriales.
M.JEAN-CHARLES REGNAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LANDAVRAN
Le Maire,

Mairie de Landavran
Serge BERGER, maire

